

# LE TRIFLUUVIEN

AVANT TOUT SOYONS TRIFLUUVIENS.

VOL. XIX No. 25.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Rédigé en Collaboration.

## TROIS-RIVIERES

MARDI 2 AVRIL 1907

### Exposition et Marché de Grains de Semence

La Société d'agriculture du comté de Trois-Rivières tiendra sa troisième exposition de semences, pour la vente et l'échange de grains de semence au

#### MANEGE MILITAIRE

Trois-Rivières, VENDREDI ET SAMEDI les 5 et 6 AVRIL 1907.

Président honoraire, Hon. Jules Allard;

Président: J. A. Tessier, M. P. P.

Vice-Président: L. E. Dufresne;

Secrétaire: F. Emile Turcotte;

Les prix suivants seront donnés aux meilleurs échantillons de semence exposés conformément aux règlements de l'exposition de semences:

1. Blé du printemps, toutes variétés, (2 minots), \$3.00, \$2.00, \$1.00;
2. Orge, 2 ou 6 rangs, (2 minots): 2.00, 1.00, 0.50.
3. Avoine, toutes variétés, (2 minots): 4.00, 3.00, 2.00, 1.00, 0.50.
4. Pois, toutes variétés, (2 minots): 2.00, 1.00, 0.50.
5. Fèves, toutes variétés, (2 minots): 2.00, 1.00, 0.50.
6. Sarrasin, toutes variétés (2 minots): 2.00, 1.00, 0.50.
7. Seigle, (2 minots): 2.00, 1.00, 0.50.
8. Lin, (2 minots): 2.00, 1.00, 0.50.
9. Mil, (1 minot): 3.00, 2.00, 1.00;
10. Patates blanches, (1 poche): 3.00, 2.00, 1.00, 0.50.
11. Patates rouges, (1 poche): 3.00, 2.00, 1.00, 0.50.

#### REGLEMENTS

1. Tout grain exposé doit avoir été récolté par l'exposant l'année précédant la date de l'exposition, et tous les exhibits devront représenter en qualité la quantité totale de la semence offerte en vente par l'exposant.
2. Aucune semence ne sera admise au concours si le concurrent n'a pas en sa possession pour la vente au moins les quantités suivantes de semence semblable à l'échantillon exposé: cinq minots de blé; trois minots d'orge; dix minots d'avoine; cinq minots de pois; deux minots de seigle, de sarrasin et de fèves, de blé d'Inde en épis, de lin, ou de graine de mil.
3. Aucun prix ne sera accordé aux grains que le juge déclarera contenir des graines de mauvaises herbes dangereuses.
4. Une déclaration statutaire peut être demandée, certifiant que tous ces règlements ont été observés.
5. Les concurrents devront remettre leurs grains au Secrétaire avant 10 heures a. m., le 5 avril, au Manège militaire où l'exposition aura lieu.
6. Les grains exposés ne pourront être enlevés avant la fin de l'exposition.

CONFERENCES ET DEMONSTRATIONS PRATIQUES vendredi et samedi toute la journée illustrées avec des échantillons de terre et de grain.

#### SUJETS

Connaissance des graines de semence. Comparaison des semences de diverses qualités et de diverses provenances. Identification des graines de mauvaises herbes. Nettoyage.

Connaissance du sol. Les qualités physiques du sol. La valeur de l'égouttement et du drainage. La valeur de l'humus et les moyens de l'augmenter et de le conserver dans le sol.

Les conférenciers suivants parleront:

J.-H. Grisdale, Ferme expérimentale, Ottawa.

O.-E. Dalaire, Dept. de l'Agriculture, Québec.

J.-C. Côté, Dépt. de l'Agriculture, Ottawa.

### Feu Joseph Bastien

Dimanche, le 24 de ce mois, après une maladie d'une quinzaine de jours, M. Joseph Bastien, élève "Finissant" au séminaire des Trois-Rivières, mourait, âgé de 22 ans, chez ses parents à Maskinongé. Ses funérailles se firent avec grande pompe funèbre, mercredi le 27 mars, dans la paroisse du défunt. Après la levée du corps faite par M. l'abbé Nap. Bastien, son cousin et professeur au séminaire, le service fut chanté à 9 heures par M. l'abbé Téles. Giroux assisté à l'autel par MM. les abbés Alfred Comtois et Emile Gélinas, professeurs du défunt. Plusieurs prêtres du Séminaire, tous ses confrères et un bon nombre d'écoliers étaient présents aux funérailles.

Le chœur de l'orgue, sous l'habile direction du Docteur Sylvestre, exécuta avec beaucoup d'art la messe de Requiem, harmonisée par l'abbé Perreault.

M. Joseph Bastien était très aimé et très estimé par tous ceux qui le connaissaient. Jeune intelligent, spirituel et d'une piété exemplaire, il joignait à un heureux talent toutes les vertus d'un écolier modèle. Il possédait toutes les qualités qui font les hommes d'élite, et dans quelques mois il allait entrer dans une nouvelle carrière où il aurait su faire profiter dans une sphère plus élevée, les nombreux talents que le bon Dieu lui avait donnés. Depuis huit ans qu'il suivait le cours de notre séminaire, il avait su s'attirer l'affection de tous ses confrères et son départ a blessé bien des cœurs en faisant un grand vide dans sa classe.

Le défunt laisse un père et une mère inconsolables. Aussi quel deuil! Perdre un fils de 22 ans pour lequel on a fait tant de sacrifices pécuniaires pour son instruction.

Nous offrons nos sentiments de profonde condoléance aux parents de notre regretté confrère.

R. I. P.

Un CONFRERE.

### Feu Madame Joseph C. Godin

C'est avec un profond chagrin que nous avons appris le décès de Madame Joseph C. Godin, arrivé ce matin à l'âge de 68 ans.

Madame Godin était souffrante depuis longtemps, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi soudaine.

Femme vertueuse entre toutes elle laisse chez tous ceux qui l'ont connue un impérissable souvenir.

Nos sympathies à la famille.

### Feu Madame J. A. Comeau

Madame J. A. Comeau, née Marie Alexina Lesieur Désaulniers, est décédée dimanche matin, après une longue et cruelle maladie.

Bien connue dans nos cercles trifluuviens, elle laisse chez tous des regrets.

Epouse dévouée, mère chrétienne, elle faisait la consolation des siens. Femme de bien entre toutes, elle se faisait remarquer par sa bonté, sa charité, et ses vertus. La société trifluuvienne perd en elle, une personne distinguée. Aimable et gaie, elle s'était fait de nombreux amis qui pleureront sa perte.

Madame Comeau n'était âgée que de 36 ans. Elle était la fille de M. Alexis L. Désaulniers avocat, de Louiseville.

Son époux et deux enfants lui survivent.

Les funérailles ont lieu ce matin à l'église paroissiale.

Nos plus vives sympathies à la famille.

### Naissances

Dubé.—Le 25 mars, l'épouse de M. Jean Dubé, une fille.

Parrain et marraine M. et Mad. Alfred Paillé.

Guillemette.—Le 25, l'épouse de H. Lucien Guillemette, un fils.

Parrain et marraine, M. et Mad. Joseph Guillemette.

Pepin.—Le 25, l'épouse de M. Pierre Pepin, un fils.

Parrain et marraine, M. et Mad. Noël Dupont.

Chandonnet.—Le 25, l'épouse de M. Pierre Chandonnet, une fille.

Parrain et marraine, M. et Mad. James Abran.

Genin.—Le 25, l'épouse de M. Georges Genin, une fille.

Parrain et marraine, M. et Mad. Joseph Barequet.

Gauthier.—Le 26, l'épouse de M. Lucien Gauthier, une fille.

Parrain et marraine, M. et Mad. Johnny Gauthier.

Bouchard.—Le 26, l'épouse de M. Ferdinand Bouchard, un fils.

Parrain et marraine, M. et Mad. Gilbert Lafontaine.

Dugré.—Le 27, l'épouse de M. Joseph Arthur Dugré, une fille.

Parrain et marraine, M. et Mad. Joseph Dugré.

Pepin.—Le 27, l'épouse de M. Telesphore Pepin, une fille.

Parrain et marraine M. et Mad. Adolphe Balleux.

DeBlois.—Le 27, l'épouse de M. Charles DeBlois, un fils.

Parrain et marraine M. et Mad. Georges DeBlois.

Biron.—Le 29, l'épouse de M. Charles-Edouard Biron et Mlle Marie-Louise Biron.

Marchand.—Le 29, l'épouse de M. Charles M. Charles Marchand, un fils.

Parrain et marraine M. et Mad. Aimable Marchand.

Laperrière.—Le 29, l'épouse de M. Thomas Laperrière, un fils.

Parrain et marraine, M. Armand Laperrière et Mlle Mathilda Levasseur.

Barnard.—Le 30, l'épouse de M. Joseph Barnard et Mlle Marie-Laure Guillet.

Bernaquez.—Le 30, l'épouse de M. Charles Bernaquez, un fils.

Parrain et marraine, M. Alfred Neault et Mlle Marie Marie Marchand.

Dufresne.—Le 31, l'épouse de M. Joseph Dufresne, un fils.

Parrain et marraine, M. et Mad. Arthur Guilbert.

Bonne nouvelle pour les rentiers !!!

## La Banque d'Hochelaga

PAIERA OU CAPITALISERA A L'EGALITE

Les intérêts sur Dépôts d'Epargnes, quatre fois par année, aux dates que ses dividendes, savoir :

1er Mars, 1er Juin, 1er Septembre, 1er Décembre.

Quelques chiffres éloquentes, extraits de son rapport du 30 Nov. 1906.

|                                         |                |
|-----------------------------------------|----------------|
| Capital autorisé                        | \$4,000,000.00 |
| Capital payé                            | 2,000,000.00   |
| Fonds de réserve et profits non divisés | 1,619,710.57   |
| Dépôts                                  | 12,250,816.78  |

(Augmentation pour l'année dernière \$1,994,316.29.)

|                                                                     |               |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|
| Or et argent en caisse, et autres valeurs immédiatement réalisables | 5,262,091.17  |
| Actif total                                                         | 18,224,340.36 |

(Augmentation pour l'année dernière \$2,559,879.95.)

N. B.—Surplus de l'Actif sur le Passif du au public \$3,619,710.50

Comme la prouve l'état ci-haut, La Banque d'Hochelaga est non seulement la Banque Canadienne Française la plus forte, mais c'est aussi, une des Institutions financières les plus solides du Pays !

Nous recevons ici, tous les jours, les cours du change sur tous les pays du monde, et nous vendons directement le change sur Londres et Paris.

N. B.—Nous vendons aussi des Mandats, payables au pair, dans le monde entier, aux mêmes taux que les Compagnies d'Express.

J. F. BOULAIS, Gerant,

Succursale des Trois-Rivières

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en Juillet 1900

SIEGE CENTRAL : 7 & 9, Place d'Armes, MONTREAL, Canada

### BUREAU DE DIRECTION

PRÉSIDENT : Monsieur H. LAPORTE.

VICE-PRÉSIDENT : M. S. CARSLLEY, Monsieur ROD. FORGET, Monsieur G. N. DUCHARME, Monsieur G. M. BOSWORTH, Honorable L. BEAUBIEN, Monsieur TANCREDE BIENVENU

### BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

PRÉSIDENT Hon. Sir ALEX LACOSTE. VICE-PRÉSIDENT : Dr E. P. LACHAPPELLE, Honorable C. J. DOHERTY

Gérant Général : TANCREDE BIENVENU

Auditeur : A. S. HAMELIN Inspecteur : ALEX. BOYER

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, accepte les comptes d'épargne depuis \$ 1.00

Elle paie les intérêts sur les dépôts 4 fois l'an. Elle est la seule Banque Canadienne-Française dont le département d'épargne est contrôlé par un bureau de Commissaires-Censeurs.

—Vous pouvez aussi déposer votre argent sur CERTIFICAT DE DEPOT spécial, payable à HUIT JOURS D'AVIS et obtenir un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3 1/2 p. c. l'an, suivant le terme pendant lequel la somme sera restée en dépôt, savoir : 3 mois, 3 p. cent, 6 mois, 3 1/2 p. cent, 12 mois, 3 3/4 p. cent. Il n'est émis de certificat toutefois que pour une somme de \$ 500., ou plus.

Succursale à Trois-Rivières, No. 26 rue Du Platon.

NAP. LANGLOIS, GERANT.

## P. A. COUIN

—IMPORTATEUR DIRECT—

## Ferronneries & Quincailleries

Département du Gros 13, RUE CRAIG.

Magasin de Détail 8, RUE DU PLATON

### SPECIALITES

Marchandises pour Marchands, Forgerons, Vouturiers et Constructeurs. Ces messieurs trouveront un assortiment complet des lignes dont ils ont besoin, et ce, à des prix garantis.

Agent pour les célèbres Vernis Valentine & Cie, de New-York et Harland & Sons, Merton, Angleterre.

Toute commande par la malle est promptement et soigneusement remplie.

AVOINES, SONS, FOIS,

POMMES, MIEL.

VENTES SUR COMMISSIONS

Remises promptes. RANGÉ D'HOCHELAGA

GROS SEULEMENT. G. A. Chevalier & Co, 14 Place Royale, Montréal.



## Le pouvoir coercitif DE L'EGLISE

"En vérité, la répression de l'hérésie répond assez peu aux idées modernes; beaucoup qui, d'ailleurs, se disent amis avec l'Eglise, ont de la peine à comprendre une telle magistrature en une matière qui leur paraît toucher à la conscience elle-même. Ils aiment mieux ne pas en parler; cette disposition d'esprit tient à la défaveur du public pour tout ce qui entrave ou semble entraver la pensée individuelle. On s'est donné la liberté de tout imaginer, de tout dire, de tout écrire. On y voit un droit naturel; on confond l'opinion et la foi; on fait de la religion un simple fait, ou même un fait vulgaire de la conscience privée; on livre à l'examen le plus indépendant, sans règle ni principe, l'enseignement divin. Dans cet état d'esprit, on comprend difficilement la répression de l'hérésie. Ceux-là même qui voient dans l'Eglise une société parfaite et complète, ayant pour fondement la foi et pour obligation la conservation de cette foi par les voies dont toute société dispose, ceux-là même trouvent imprudent et inopportun de rappeler des principes qui semblent ne pouvoir se réclamer que d'une intolérance funeste." (Mgr Douais, "l'Inquisition").

On ne pouvait avec plus de vérité et de précision exposer l'état des esprits à notre époque à l'égard du pouvoir coercitif de l'Eglise. Le principe même de la recherche et de la répression de l'hérésie est le scandale que réprouvent à l'environnement les représentants attitrés du libéralisme moderne. Et, comme l'écrit encore Mgr Douais, "ces esprits timorés ou mal informés (qui redoutent de réveiller dans les âmes le souvenir de l'Inquisition) oublient, tout d'abord, que toute société a besoin d'user de répression et a le droit d'employer les mesures coercitives répondant à son caractère, à son but et à la nature du délit."

L'Inquisition ne sera, en effet, jamais comprise de ceux qui n'admettent pas que l'Eglise est une société parfaite et juridique. Ce n'est pas seulement, comme on a voulu le dire récemment (Guirard: Questions d'histoire), au nom de l'ordre social à défendre que l'Eglise a condamné les hérétiques. L'Eglise va plus loin. "La discipline, chez elle, ne passe qu'après le principe, et, alors même qu'elle poursuivrait dans les hérésies des idées pures altérant son patrimoine de vérité, elle a le droit et le devoir de les poursuivre." (J. Chevalier, Revue Augustinienne, t. VIII, p. 234). Tout homme baptisé lui appartient et, partant, est justifiable d'elle s'il contredit à la vérité.

Voilà le principe qui ne peut être modifié; "il est vrai à toutes les époques, aujourd'hui comme il l'était hier; il ne saurait dépendre d'un état particulier de la société ou de l'opinion" (Douais). L'Eglise peut suivant qu'elle le juge plus ou moins opportun, en suspendre ou en revendiquer l'exercice elle peut et elle doit en varier l'application dans telles ou telles circonstances déterminées: "le droit n'en demeure pas moins aujourd'hui comme au moyen âge dans toute son intégrité" (Chevalier).

Cette thèse est certaine pour les catholiques: théologiens et canonistes sont d'accord pour revendiquer le pouvoir coercitif comme un droit qu'il revient en propre à l'Eglise. Résumant toute cette doctrine dans un récent commentaire sur le syllabus, que nous ne saurions trop recommander, le P. Lucien Choupin rappelle comment maintes fois l'Eglise a condamné l'opinion contraire.

Le 4 mars 1755, dans son Bref Ad assiduas, Benoît XIV prohibe un livre du Père Oratorien La Borde, qui refusait à l'Eglise le pouvoir coercitif.

Plus tard, Pie VI promulgue la Constitution Auctorem fidei pour condamner le Synode de Pistoie qui, dit-il, "en refusant à l'Eglise le pouvoir qu'elle tient de Dieu, non seulement dirige les fidèles par la persuasion et les conseils, mais encore de poser des lois, de réfréner et de corriger les révoltés et les contumaces, en employant contre eux les jugements extérieurs et les peines efficaces ne fait que reproduire un système déjà condamné comme hérétique." Pie VI faisait allusion à Jean XXII, qui citait également, avec Benoît XIV, Pie VI et Grégoire XVI, le pape Pie IX, dans sa lettre Ad Apostolicas Sedes, du 22 août 1851, condamnant l'enseignement de Népomucène Nuyt, professeur au Lycée royal de Turin, lettre dont a été extrait textuellement la proposition XXIV du Syllabus: "L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect."

Léon XIII, enfin, rappelle la doctrine traditionnelle dans son Encyclique Immortale du 1er novembre 1885: "Jésus-Christ a donné plein pouvoir à ses apôtres dans la sphère des choses sacrées, en y joignant tant la faculté de faire de véritables lois que le double pouvoir qui en découle de juger et de punir."

Aucun théologien catholique ne peut contester ce principe fondamental. Ces derniers temps, toutefois, nous avons vu quelques historiens vouloir limiter le pouvoir coercitif de l'Eglise à la contrainte morale. Suivant eux, l'Eglise a le droit de châtier ceux qui transgressent ses lois, mais ce châtiement se limite aux peines spirituelles, excommunications, suspenses, et tout au plus refus de sépulture. La prison, l'amende, les châtimens corporels, même ceux qui n'entraînent pas l'effusion du sang, n'appartiendraient d'aucune façon au pouvoir coercitif de l'Eglise.

Sans doute, et nous le rappelons tout de suite, l'Eglise a toujours fait profession de ne pas répandre le sang: Ecclesia sanguine abhorret; elle ne connaît pas la peine de mort. Mais cette réserve faite, les docteurs catholiques ont toujours étendu le pouvoir de répression que possède l'Eglise aux peines temporelles aussi bien qu'aux peines spirituelles: l'opinion contraire de M. Vacandard—plutôt des partisans de la répression réduite à la contrainte morale, dont il expose la thèse, sans engager autrement son sentiment propre (Revue du Clergé français, 15 février 1907, p. 579: "Encore la question du pouvoir coercitif de l'Eglise")—ne peut trouver à citer en sa faveur que quelques témoignages de l'antiquité qui, malgré l'autorité de leurs auteurs, restent des exceptions et ne peuvent rien contre la tradition constante des papes, des docteurs et des théologiens.

"L'essence du pouvoir coercitif subsiste écrit le P. Choupin quand même l'Eglise ne pourrait sanctionner ses lois et ses jugements que par des peines spirituelles, morales; mais, il faut bien l'avouer, dans une société humaine, un pouvoir coercitif, qui ne pourrait appliquer des châtimens corporels, serait imparfait. Or, c'est un pouvoir coercitif parfait, approprié à la nature des sujets, à la fin poursuivie, que les docteurs catholiques avec la tradition revendiquent pour l'Eglise."

L'Eglise, en effet, est une société parfaite, complète, qui possède en elle-même toutes les ressources nécessaires à son existence et à son action, sinon toujours réellement, du moins virtuellement, en ce sens qu'elle a le droit de les réclamer d'une autre société qui est tenue de son côté, de lui prêter l'autorité dont elle dispose.

On a parlé récemment avec une ironie que nous trouvons regrettable, des "mauvais tours que joue à l'apologétique la définition de l'Eglise: société parfaite... théorie juridique lé-

borée pour justifier les faits qui s'étaient produits dans une certaine phase de la vie de l'Eglise." (Revue d'histoire et de littérature religieuses, sept. oct 1906, p. 480). Et M. Hemmer l'auteur de l'article, ajoute: "Les circonstances de fait ont changé, mais la théorie demeure dans les livres, et elle façonne le cerveau des ecclésiastiques au point de leur faire considérer comme un malheur des temps et comme une déchéance à jamais déplorable les transformations de l'esprit public, qui ont ramené l'Eglise à l'exercice de sa mission propre, qui est d'ordre moral, religieux et social." Et M. Vacandard, reprenant la même pensée, continue: "Sans doute l'Eglise est une société parfaite, mais dans son ordre, et cet ordre est purement moral et religieux. Que, pour l'exercer sa mission propre, elle ait besoin de recourir à la force matérielle, c'est ce que n'implique nullement la notion de société parfaite. Les pouvoirs législatif, judiciaire, exécutif, qu'elle réclame justement, peuvent fort bien n'être que d'ordre religieux et moral."

Eh bien! les affirmations de M. Vacandard nous semblent absolument contraires à la vraie notion de l'Eglise, société parfaite, aussi bien qu'à la vraie tradition catholique.

L'Eglise est une société juridique, et c'est peut-être ce qu'on oublie plus volontiers en ce temps de nos jours.

On prétend que l'Eglise n'a autorité que sur la conscience, mais on veut en même temps limiter cette autorité au point de la rendre purement directive et temporaire; la conscience, dit-on, ne relève, en définitive, que de Dieu: elle est libre de tenir ou de briser à tout moment les engagements qu'elle a pris avec la société surnaturelle dont elle fait partie."

L'Eglise a été établie par une loi divine comme une société nécessaire, hors de laquelle il n'y a pas de salut; elle tient la place de Dieu et, comme le dit le P. Liberatore, dans son Droit public de l'Eglise, si tous nos devoirs envers Dieu sont juridiques parce qu'ils correspondent au droit absolu qu'il a sur ses créatures, si la religion, qui comprend nos devoirs envers Dieu a un caractère de justice, il s'ensuit que l'Eglise qui n'est autre chose que l'expression sensible du droit de Dieu, que la religion établie par Jésus-Christ ici-bas, est en droit d'atteindre et de punir, tant au for intérieur qu'au for extérieur parfois, les fautes commises contre Dieu.

Et comme d'autre part, l'Etat chrétien a le devoir de rendre hommage à Dieu au nom du peuple qu'il représente, il le fera par les moyens que Dieu lui-même a disposés, en s'associant aux actes de religion, qui s'accomplissent au sein de l'Eglise. Bien plus, il fera respecter la doctrine de l'Eglise, ses lois, ses institutions, disposant la législation de telle sorte que, loin d'entraver l'action du gouvernement spirituel, elle la seconde et la développe. Et enfin, pour emprunter les paroles de Mgr d'Hulst (Conférences de Notre-Dame, Carême 1895, 5e conférence): "Que l'heureuse unité de croyance vienne à être menacée là où elle régnait pour le bien de tous, il n'appartiendra pas à l'Etat de connaître des trinités. Il laissera l'Eglise juger les novateurs, et, s'ils s'obstinent dans leur révolte, les punir selon les lois canoniques et les exclure de son sein. Mais il pourra prêter à l'autorité religieuse le pouvoir coercitif dont il dispose pour arrêter une contagion, dont les progrès seraient nuisibles à la société elle-même."

Voilà la théorie, une théorie que nous ne trouverons pas toujours dans les faits: car l'Eglise sait adapter sa discipline aux nécessités des temps, et elle abandonne souvent l'exercice de ses droits devant les circonstances qui l'y obligent ou le lui conseillent. Elle n'abandonne jamais et ne modifiera point le principe juridique sur

lequel ces droits eux-mêmes s'appuient.

Et qu'on n'objecte pas que le pouvoir de l'Eglise, étant d'ordre moral et spirituel, ne peut exercer sa juridiction sur les corps et s'exprimer par des châtimens temporels.

"L'Eglise, dit le cardinal Cavignani, exerce sa juridiction sur les choses temporelles, non précisément en tant qu'elles nuisent à sa fin ou qu'elles sont nécessaires au bien surnaturel."

Les Souverains Pontifes (Jean XXII, Martin V, Alexandre III), et les Conciles (3 et 4e de Latran) sont des témoins incontestables de cette doctrine. Ils infligent des châtimens aux hérétiques, aux princes pillards, à ceux qui tiennent aux hérétiques, aux Sarrasins. Le Concile de Trente rappelle, en termes formels, le droit des juges ecclésiastiques de frapper de peines temporelles les coupables. Pie IX enfin, dans l'Encyclique Quanta cura, qui accompagne le Syllabus (8 décembre 1864), reprouve nommément, au nom de son autorité apostolique, l'erreur funeste et tant de fois condamnée "que l'Eglise n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles les violeurs de ses lois", et ordonne que tous les enfants de l'Eglise catholique la tiennent pour entièrement réprouvée, proscribed et condamnée.

La parole pontificale nous suffit. Peu nous importent les discussions de M. Vacandard sur le caractère infaillible ou non de l'Encyclique Quanta cura, et la possibilité hypothétique d'une réforme de la décision pontificale. Les définitions ex cathedra ne sont pas les seules à s'imposer à l'assentiment du catholique. La pensée de Pie IX comme celle des papes ses prédécesseurs, l'enseignement commun de l'école, la pratique constante du Saint-Siège et de l'épiscopat, nous permettent du reste, d'affirmer, sans l'ombre d'une équivoque, le caractère vraiment traditionnel et certain de notre thèse et de conclure avec le P. Choupin, que nous nous plaisons à citer sur cette question: "La doctrine sur le pouvoir coercitif de l'Eglise, comprenant des peines spirituelles et temporelles, est donc bien solidement démontrée." "La Croix."

### CONSEIL DE PRINTemps

Ne prenez pas de purgatifs et de remèdes affaiblissants. Les gens ont besoin d'un tonique à cette saison.

L'on n'est pas exactement malade — mais on ne se sent pas bien. C'est le malaise du printemps. Vous vous fatiguez aisément, l'appétit est capricieux parfois il y a des maux de tête et une sensation déprimante, ou, peut-être, des boutons et éruptions se manifestent sur la figure, ou vous avez des douleurs rhumatismales ou névralgiques. Tout cela indique que le sang est en mauvais état, que la vie claustrale de l'hiver a eu un mauvais effet sur vous et que ça pourrait devenir plus sérieux. Ne vous droguiez pas avec des remèdes purgatifs dans l'espérance de remettre votre sang en bon état. Les purgatifs courent dans l'organisme et affaiblissent au lieu de renforcer. Ce qu'il vous faut, c'est un tonique qui fera un sang nouveau, riche, rouge, reconstituera les nerfs affaiblis et vous donnera santé et force nouvelle. Et le seul remède pour obtenir rapidement et sûrement ce résultat, ce sont les Pilules Roses du Dr Williams. Chaque dose de ce remède fait un sang nouveau, riche et rouge rend gai, actifs et forts les hommes et les femmes faibles, fatigués et malades. Si vous avez besoin d'un remède ce printemps essayez les Pilules Roses du Dr Williams et vous ne le regretterez jamais. Ce remède en a guéri des milliers dans toutes les parties du monde et ce qu'il a fait pour les autres

il peut le faire aisément pour vous.

Les quartiers-généraux des véritables Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles du Canada sont à Brockville, Ont. Les prétendues pilules roses offertes par des compagnies installées ailleurs au Canada sont des imitations frauduleuses faites pour tromper. Si votre fournisseur ne tient pas des véritables Pilules Roses du Dr Williams pour les gens pâles, écrivez à Brockville One, et The Dr Williams' Medicine Co., vous enverra les pilules par la poste à raison de 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50.

### Les épaves au fond de la Mer

Bien des personnes se figurent que le fond de la mer est parsemé d'épaves provenant des naufrages qui se sont produits au cours des siècles.

Hélas! comme toutes choses les épaves se fondent avec le temps; la mer les mange, et on peut admettre qu'au bout de très peu d'années, il n'en reste pas trace.

Si un bâtiment en bois coule, s'il n'a pas un chargement pas trop lourd, il descend avec lenteur une fois soustrait à l'agitation des vagues de la surface; il mettra bien un quart d'heure le "Baltimore News," pour atteindre un fond dépassant cent brasses; et il prend contact doucement, sans choc ou secousses violentes, surtout si le fond n'est pas dur. Il est évident que les choses ne se passent pas de même avec un chargement de fer, de ciment, de minerais, etc.

Petit à petit, l'épave se couvre de dépôts calcaires, produits par les innombrables habitants du sous-sol marin, et les couches deviennent plus épaisses à mesure que les générations poursuivent leur œuvre; en même temps, s'incrustent les bernacles, toutes les minuscules coquilles et végétations propres à la profondeur atteinte, les coraux, les éponges, les algues, les sargasses, etc., etc., qui, en quelques années, acquièrent un poids considérable à mesure que le bois se désagrège et s'amollit. Un moment vient enfin où pièce à pièce, l'une après l'autre, les parties du navire se disjoignent, se disloquent, s'affaissent, reposent sur le fond et finissent par se dissocier totalement.

Si le navire est en fer, sa carène se désagrège beaucoup plus vite. Un navire en bois peut durer plusieurs siècles; un navire en fer ne dure que quelques années. L'action chimique de l'eau de mer vient rapidement à bout du fer, le corrode elle attaque même le cuivre. Les épaves en or et en platine échappent seules à cette action dissolvante; mais elles sont plus rares!

### Les hommes sont impuissants

Dans la lutte contre la maladie, à moins qu'ils ne s'attaquent à la cause suivante.

Traiter les pellicules et la chute des cheveux avec des huiles ou irritants avec lesquelles les germes parasites prospèrent c'est essayer de vider l'océan pour empêcher la marée de monter. Vous ne pouvez accomplir une guérison satisfaisante, sans bien connaître la cause fondamentale du mal.

Vous devez tuer le germe des pellicules, et Newbro's Herpicide a été particulièrement fait dans ce but. Quand les embryons sont détruits, il ne reste plus aux cheveux, qu'à croître luxurieusement.

Vendu chez tous les pharmaciens. Envoyez 10 cts en timbres pour un échantillon, à The Herpicide Coy., Détroit, Mich. R. W. WILLIAMS, agent spécial, Trois-Rivières.

Deux prix: 50 cts et \$1.00 la bouteille.

# LE TRIFLUVIEN

MARDI 2 AVRIL 1907

## Nouvelle Manufacture

Hier soir, à l'Hôtel de Ville, dans la Salle du Conseil, la Chambre de Commerce a reçu une délégation chargée par la Wabestos Cotton Mill Co. de lui demander d'appuyer une demande que cette compagnie fait au conseil pour l'octroi d'un bonus.

M. P. A. Gouin présidait cette assemblée. Dès l'ouverture de la séance, il présente M. Greenshield, qui donne des explications sur le projet.

La question dit celui-ci est de savoir si la ville des Trois-Rivières peut aider à l'établissement d'une manufacture de coton dans ses limites. La Compagnie avant de se présenter devant la ville a obtenu une option sur un terrain et une option pour un pouvoir de 4000 forces.

L'option sur le terrain est pour 60 jours et celle sur le pouvoir de trois mois.

La compagnie est dirigée par hommes sérieux qui veulent faire les choses sérieusement. M. Greenshield fait l'éloge de M. Withehead, qui sera chargée de la direction de la manufacture. Il dit qu'il a dirigé avec beaucoup de succès la filature de Montmorency avant son entrée dans la combinaison (trust) des manufactures de coton. Durant deux années, il a été à l'emploi du trust qui eut voulu le garder à son service.

Il ajoute que comme dans toutes les industries, chaque manufacture qui se construit est la plus parfaite du genre parce qu'elle adopte toutes les améliorations connues. C'est ce que les promoteurs du projet veulent faire ici. Ils désirent

construire la filature la plus parfaite de l'Amérique.

Quant au bonus, voici ce qu'on demande de la ville. La filature sera construite en deux sections au coût de chacune \$500,000. Dès qu'une section sera construite et en opération, la ville devra verser \$50,000, la Cie s'engageant à payer \$125,000 de gages par an. De même lorsque la seconde section sera terminée, la ville devra verser encore 50,000 et la Cie s'engage alors à payer \$250,000 de gages par an. En plus, on demande une exemption de taxes municipales pour 10 ans et une diminution sur les taxes d'eau.

Il dit que tout est prêt pour commencer les travaux si la ville accorde le bonus demandé.

Les dimensions de la bâtisse entière — les 2 sections ensemble — seront de 335 par 140 avec 4 étages.

On fait ensuite connaître les offres faites par Ste Catherine, Ont., et Shawinigan Falls.

Il est résolu sur proposition de M. Drolet, secondé par Mr. Dufresne, que la Chambre de Commerce invite le Conseil à se montrer favorable à la demande de la Compagnie.

M. Boulais fait remarquer qu'il vaudrait peut-être mieux inclure dans la résolution les conditions de ce bonus. Telle que faite la résolution recommande de payer les 50,000 quand la manufacture sera en opération, la Cie s'engageant à payer \$125,000 de gages par an. Si la Compagnie cesse de payer 125,000 par an quel recours aura la corporation?

M. Tourigny croit que ce sera au conseil à faire ces conditions. La motion est adoptée à l'unanimité telle que rédigée.

Il est ensuite résolu sur proposition de M. St-Pierre, secondé par M. Badeaux, que copie de cette résolution soit envoyée au conseil.

## LES CORMIER

Par Mgr Richard.

(Suite)

JOSEPH CORMIER V dit Thibier, fils de Jean et de M. Angélique Ducharme, agriculteur établi à Bécancourt 2 né en 1767, s. 2, 22 avril 1848 à 75 ans, marié 2, en 1798 à Marie-Louise Levasseur (de François et de Charlotte Gailloux) née 1780, s. 2, 22 fév. 1831. Enfants:

1o JOSEPH menuisier b. 3, 17 août 1799; m. 2, 18 janv. 1825 à Marguerite St-Laurent (de Louis et de Véronique Prévozt de St-Pierre-les-Becquets). 2o PAUL b. 2, 28 nov. 1802, mort avant 1805.

3o JEAN-BTE b. 2, 24 juin, s. 26 juin 1802.

4o MARIE-LOUISE b. 2, 13 mai 1803, m. 2, 6 fév. 1821 à Charles Héon, fondateur de la paroisse de St-Louis de Blandford, fils de Raymond et de Marie Richard.

5o PAUL b. 2, 20 mars 1805; m. 2, 15 sept. 1834 à Sophie B. Carignan (de Joseph et de Madeleine Lacourse).

6o JULIE b. 2, 2 déc. 1806 est morte vieille fille à Ste-Gratude.

7o JOSEPH-MOISE b. 2, 27 sept. 1808; m. 2, 7 janv. 1833 à Edile Morasse (de feu Pierre et d'Archange Dureau).

8o MARIE-ANNE, b. 2, 6 mars 1810; m. 2, 31 juillet 1832 à Jean-Bte Deshaies-Cyrenne (de Joseph et d'Elisabeth Hébert).

9o PIERRE b. 2, 26 mars 1811, 1o m. 2, 26 sept. 1843 à sa p. 4 x 4 Marie-Adélaïde Houde (de Jean-Bte et de François Provencher) décédée en 1845, 2o m. 1er août 1845 à

Marguerite Rheau (de Pierre et de Marie Pepin).

10o MARIE-EMELIE b. 2 15 fév. 1813, s. 31 oct. 1814.

11o ISAIE jum. b. 2, 11 janv. 1815, s. 17 juin 1815.

12o APOLLINE jumelle avec Isaie, b. 2, 11 janv. 1815, s. 2 7 janv. 1816 sous le nom de Marie-Emélie âgée d'un an.

13o OLIVIER, notaire établi à Somerset, b. 2, 28 avril 1817, s. à Plessisville 2 oct. 1889, m. à Nicolet 4 fév. 1843 à Emérence Beaubien (de François et de Marie Duval).

14o MARIE-ADELAÏDE b. 2, 8 juin 1823, s. 29 nov. 1825.

JEAN CORMIER V dit Thibier, frère du précédent, agriculteur établi à Béc. 2, né en 1770, s. 2, 15 sept. 1841 âgé de 72 ans; m. 2, 9 nov. 1801 à Marie Hébert (d'Amable et de Mon. Coulombe). Enfants: 1o ANONYME b. et s. en 1802.

2o MARIE-ANGÉLIQUE b. 2, 3 oct. 1804, s. 2, 20 mai 1805.

3o MARIE-LOUISE b. 2, 19 avril 1806, s. 5 juillet de la même année.

4o MARIE-REINE b. 2, 25 juin 1807, s. 2, 9 août 1815, âgée de 8 ans.

5o MARIE-ANGÉLIQUE (ou des Anges) b. 2, 14 fév. 1809, s. 2, 12 déc. 1831 âgée de 23 ans mariée 2, 11 fév. 1823 à Joseph-Moïse Désilets (d'Antoine et de Madeleine Bigot).

6o MARIE-JULIE b. 2, 18 juin 1811; m. 2, 28 juil. 1829 à Michel Bourg (de Michel et de Joseph Doucet de St-Grégoire).

7o MARIE-PELAGIE b. 2, 26 déc. 1815.

ALEXIS CORMIER V dit Thibier, frère des précédents, habitant de Bécancourt, né en 1775, s. 1er avril 1831 âgé de 55 ans; m. 2 24 nov. 1807 à Marie-Angéle Levasseur (de François et de Charlotte Gailloux). Enfants:

1o MARIE-ANGÉLIQUE b. 2, 1er sept. 1808; m. 2, 12 fév. 1833 à Isaïe Tourigny (de Frs et de Charlotte Beauchesne). C'est ici le père de l'abbé Zéphirin Tourigny né à Gentilly 27 mars 1842, ordonné à St-Michel d'Yamaska 4 oct. 1868, s. à St-Grégoire 25 fév. 1871.

2o ISAÏE b. 2, 16 mai 1810; m. 2, 10 fév. 1840 à Louise Houle (de Pierre et de Geneviève Deshaies-Cyrenne).

3o JOSEPH b. 2, 1 juillet, s. 25 juillet 1811.

4o LOUIS b. 2, 9 sept. 1812; m. 2, 23 nov. 1841 à Séraphine Bellefeuille (de Joseph et de Marguerite Doucet).

5o Hypolite b. 2, 29 mai, s. 2 juin 1814.

6o Léandre b. 2, 26 oct., s. 1er déc. 1815.

7o JOSEPH-CYRILLE b. 2, 14 juin 1817; m. 2, 7 janv. 1845 à Cécile Dubois (de Charles et de Marie-Louise Marchand).

8o DAVID b. 2, 8 juin 1818; m. à Gentilly 22 sept. 1846 à Louise Provencher de Ste-Gratude (de Joseph et de Geneviève Hébert).

9o ELZÉAR b. 2, 26 fév. 1820 m. 2, 19 nov. 1850 à Adélaïde Lemarier (de Antoine et de Joseph Désilets).

10o EUPHROSINE b. 2, 25 sept. 1821; m. 13 juillet 1841 à Jos-David Lacourse (d'Ambroise et de Marguerite B. Carignan).

11o IDA CORMIER b. 2, 14 déc. 1822 s. 4 juin 1823.

12o CHARLES (Carolé) b. 2 26 avril 1824; m. à Ste-Gratude 28 juillet 1857 à Caroline Bourg (de Charles et de Léocadie Bellefeuille).

13o MARIE-DINA b. 2, 6 avril 1826, s. 2 nov. 1831 à 5 ans.

14o MARIE-ADELAÏDE b. 2, 29 avril 1830, m. 2, 9 oct. 18 à David Désilets (de Hubert et de Félicité Carignan).

(à suivre)

## SEPULTURES

Auger.—Le 25, à l'âge de 55 ans et 4 mois, Cordélia Girardeau, épouse de feu Pierre Auger.

Lefrançois.—Le 25, à l'âge de 1 an et 5 mois, Willie, Alexandre, fils de M. Georges Lefrançois.

Lapolic.—Le 25, à l'âge de 6 ans, Héli, fils de M. Alphonse Lapolic.

Laliberté.—Le 26, à l'âge de 18 ans et 3 mois, Marie-Louise fille de M. Napoléon Laliberté.

Rivard.—Le 26, à l'âge de 68 ans et 8 mois, Louise Boisvert épouse de M. Pierre Rivard.

Béland.—Le 26, à l'âge de 7 mois, Georgette, fille de M. Alfred Béland.

Trottier.—Le 26, à l'âge de 1 an et 1 mois, Léo, enfant de M. Louis-Philippe Trottier.

Lemay.—Le 27, à l'âge de 9 mois, Victor, enfant de M. Gédéon Lemay.

Boisvert.—Le 27, à l'âge de 2 jours, Marie Yvonne, fille de M. Napoléon Boisvert.

Bourgeois.—Le 27, à l'âge de 6 ans, Marie Anna, fille de M. Pierre Bourgeois.

Duchaine.—Le 27, à l'âge de 40 ans et 7 mois, Délia Paquette, épouse de M. Napoléon Duchaine.

Béland.—Le 28, à l'âge de 10 mois, Marie Eliane, enfant de M. Philippe Béland.

Gendron.—Le 29, à l'âge de 4 mois, Evelina, enfant de M. Joseph Gendron.

Rivard.—Le 30, à l'âge de 78 ans, Pierre Rivard, époux de Dame Olivier Boisvert.

Baillargeon.—Le 30, à l'âge de 1 an et 8 mois, Marie Augé, fille de M. Victor Baillargeon.

Le Foudroy de Jean Ducharme de Lévesque (Wise Head), exposée dans le bal public l'après-midi, mardi 2 avril 1907.

138, Rue Notre-Dame

AU MOUTON D'OR.

Un seul Prix,

Spécialités : Chapeaux pour Dames et Enfants.

Tapis et Prélarts.

Cartes pour Cadeaux.

Marchands de Nouveautés,

Trois-Rivières.

# LAJOIE FRERE & Cie.

Maison Etablie en 1871.

FONDÉE EN 1865

BOITE DE POSTE 576

## O. Carignan & Fils,

Marchands-Epiciers

En GROS et en DETAIL

No. 26, RUE DES FORGES

TROIS RIVIERES

Cette maison de commerce, qui est une de plus anciennes, s'occupe en général du commerce d'épicerie, de vins et liqueurs. Satisfaction complète sous tous rapports et défie toute compétition.

## SPECIALITES:

Vin de messe TARRAGONE et SICILE Cognac JOCKEY CLUB. Conserves alimentaires.

Correspondances Sollicitées

Province de Québec, District des Trois-Rivières. VENTES PAR LE SHERIF.

C. C. No 7998 G. A. Duclos vs J. Ovide Tousignant, moitié nord-est du No 211 du cadastre officiel pour la paroisse de St-Wenceslas avec bâtisses, circonstances et dépendances. Vente à la porte de l'Eglise de St-Wenceslas le 10 avril prochain à 10 a. m.

CHAS DUMOULIN,

Sheriff.

Bureau du Sherif. Trois-Rivières 30 mars 1907.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. SHERIFF'S SALES

C. C. No 7998 G. A. Duclos vs J. Ovide Tousignant, north-east half of No 211 of the cadastre of the parish of St-Wenceslas, with buildings, circumstances and dependencis. Sale at Church door of St-Wenceslas on the 10th April at 10 a. m.

CHAS DUMOULIN,

Sheriff.

Sheriff's Office. Three-Rivers, 30th March, 1907.

Province de Québec, District des Tsois-Rivières. COUR DE CIRCUIT

No 277

Archie Alberic Mondou, notaire de la paroisse de St-Thomas de Pierreville, district de Richelieu.

Defendeur

VS

Amanda Vandal épouse contractuellement séparée des biens de Albertino Beland, comptable de la ville de Louiseville, y faisant affaire seule comme comptable, sous les noms et raison de Albertino Beland et compagnie et le dit Albertino Beland tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes.

Defenderesse.

Il est ordonné à la Défenderesse de comparaître dans les mois.

Trois-Rivières, 28 mars, 1907

ALFRED DESILETS,

Greffier de la Cour de Circuit, District des Trois-Rivières.

**LE TRIFLUVIEN**

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Imprimé et publié à Trois-Rivières, Qué.

**Tarif des Abonnements**

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Un an .....\$2.00  
Six mois .....1.00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an .....\$1.00  
Six mois .....0.50**Tarif des Annonces.**Les annonces seront toisées sur Nombre aux conditions suivantes :  
Première insertion, par ligne .... 10 cts  
Insertions subséquentes, par ligne 5 cts  
Conditions spéciales pour annonces à long terme.

Prière d'adresser tout ce qui concerne l'administration à P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire et toute communication relative à la rédaction à

"LE TRIFLUVIEN".

**Prechez l'Evangile de la publicité****Et vous récolterez des annonces.**

Et vous récolterez des annonces "L'Echo de Charlevoix" adresse aux marchands de son district une mercuriale qui a le mérite de la sincérité et qui, espérons-le du moins, fera réfléchir les intéressés et les déterminera à agir ensuite.

Laissons la parole au journal de la Baie Saint-Paul:

Il est peu de côtés de la carrière commerciale que nos négociants et marchands canadiens entendent si peu généralement que l'annonce. Au contraire, leurs concurrents de langue anglaise sont très entendus sur cette matière et ils se servent de ce moyen de publicité avec une étude approfondie.

Le fait est que, dès qu'un commerçant ou un homme d'affaires quelconque de langue anglaise vient s'établir quelque part, il commence par le faire savoir à tous ceux avec qui il désine avoir des relations d'affaires; pour atteindre cette fin, il met une enseigne à son magasin, et une annonce dans le journal qui, lui, est lu par sa future clientèle. C'est, dira-t-on un acte de simple bon sens.

Cependant, voyez un Canadien-français dans la même situation; neuf fois sur dix, il néglige ce premier élément du succès, et, si, à force de travail et d'économie, il finit par ramasser quelques sous, là où un autre plus éclairé aurait ramassé autant de dollars, il ne manque pas de se vanter d'avoir réussi "sans annonce".

Ce préjugé contre l'annonce est tellement enraciné, surtout chez les négociants de l'avant dernière génération, que lorsqu'ils vous donnent une annonce, ils disent—et ils en sont convaincus—que c'est pour vous obliger, pour vous encourager. Aussi comme ils ne vous encouragent qu'à leur corps défendant, ils se contentent d'un petit espace, d'une petite carte perdue parmi les tire-l'œil de leurs concurrents et naturellement, ils n'en tirent que peu de bénéfices, ce qui les confirme dans leur erreur.

Seulement ceux qui réussissent ainsi—à peu près—ne sont guère que un ou deux sur cent qui faillissent.

Aller leur demander pourquoi ils n'annoncent pas. S'ils sont francs, ils vous diront que l'annonce coûte trop cher et qu'ils n'ont pas d'argent à jeter par les fenêtres. Ils vous diront qu'ils font assez d'affaires pour leur capital. D'autres prétendront que la clientèle procurée au moyen de l'annonce ne vaut rien, que c'est le rebut des autres marchands, ceux à qui les autres

ont fermé leur compte...

Les consommateurs ne lisent pas les circulaires. Le journal est lu: c'est un commis-vendeur que vous envoyez au domicile du client, qui est toujours bien accueilli et qui lui parle comme il faut lui parler.

Il est évident pourtant, il nous semble du moins, qu'il soit impossible de nier cette proposition que du moment qu'un marchand a quelque chose à vendre il est utile que tous les acheteurs possibles le sachent. Or, pour en arriver là, il n'y a pas cinquante moyens. L'enseigne sur la porte du magasin, est une annonce qui parle au passant, pour peu que le passant regarde autour de lui. Mais l'enseigne ne peut donner qu'une idée générale, abstraite du commerce qui se fait dans le magasin qu'elle surmonte, la circulaire bien souvent n'est pas lue; elle est jetée au panier ou envoyée à la cuisine pour allumer le feu.

L'annonce dans un journal fait connaître ce que vous avez à vendre, avec les détails nécessaires, et, en faisant ressortir les avantages offerts à une foule de gens qui ne passent pas dans votre rue. L'annonce dans les journaux est non seulement aussi utile que l'enseigne et la circulaire, mais elle peut, au besoin, remplacer l'une et l'autre. Essayez-en libéralement et vous ne tarderez pas à vous en convaincre.

Les Canadiens-Français ne s'aiment pas comme ils devraient s'aimer. Et ce défaut d'affection fait qu'il accordent volontiers à des étrangers, qui sont toujours des concurrents et quelquefois des adversaires, des faveurs qu'ils devraient réserver pour leurs compatriotes. Que dis-je ne les voit-on pas trop souvent aller jusqu'à sacrifier—et avec quel entrain! leurs droits les plus précieux?

**VENTE A L'ENCAN**

Re:

Thomas Simard,  
Marchand, Lac au Sable,  
Insolvable.Sera vendu à mon bureau: 44, rue Dalhousie, Québec, JEU DI, LE 11 AVRIL 1907 à 11 heures a. m., l'actif suivant appartenant à cette succession.  
A. Fonds de Commerce

(Général) .....\$2,404.50

B. Crédits .....1,333.66  
C. Tous les droits du failli dans une promesse de vente d'un emplacement, faisant partie du No 23 du cadastre, avec magasin et résidence occupés par le failli.

Le magasin sera ouvert, mardi, le 9 avril courant, pour inspection du stock et crédits.

V. E. PARADIS,  
Curateur.**Lisez-vous le "Samedi" ?**

Le plus volumineux des journaux illustrés de langue française, à 5 cts. 40 à 84 pages par semaine

Intéressant mélange de sérieux et de comique. 40 gravures au moins par numéro. Donne plus de feuilleton que n'importe quel autre journal connu. Musique, pages féminines, recettes. Vend des patrons et des gravures-primés à bon marché à sa clientèle. 3 jolis concours, au moins, par semaine avec prix en argent. Intermédiaire des échangistes de cartes postales du monde entier.

Le Samedi-Noël et le Samedi-Pâques sont réputés les deux plus belles publications du genre. Vendu dans tous les dépôts à 5 cts le numéro.

Abonnement—un an, \$2.50  
six mois, \$1.25; trois mois, 65¢  
Poirier, Bessette & Cie, 190 Boulevard St-Laurent, Montréal, Canada.**Petites Annonces****A VENDRE**

Magnifique Ferme, "175 arpents" "terre à foin". Bois—Eau — Paccage—15 arpents du village. Prix très bas. Possession immédiate. Conditions faciles. S'adresser à C. DUQUAY, St-Maurice.

2-4—8fs

**ON DEMANDE** immédiatement une bonne servante pour une famille de trois: prix \$12 par mois. S'adresser au No 62 Avenue Laviolette.**PERDU**

Une épinglette en or—forme d'une feuille d'érable—entourée de perles.

Prière à la personne qui l'aurait trouvée de la rapporter au bureau du "Trifluvien".

**ON DEMANDE** des bons menuisiers, un gardien de nuit et des filles. S'adresser à GIRARD & GODIN.**AUX NOTAIRES****A VENDRE**—Le soussigné désirant cesser de pratiquer comme notaire offre en vente un magnifique emplacement de 45 x 120 situé dans le village de St-Maurice, comté de Champlain, bas de maison, hangar, laiterie et autres dépendances, ainsi que son greffe et sa bibliothèque de droit. Vente en bloc ou séparément.

Un jeune notaire muni de bonnes références, a une bonne occasion de s'établir. Pour les conditions, s'adresser à M. J. M. Bayeur, N. P., St-Maurice.

**A LOUER** un joli logement, situé coin des rues du Fleuve et St-Antoine, ayant vue sur le fleuve. Il comprend aujourd'hui sept pièces et vient d'être réparé à neuf. On y a changé les divisions et on a pourvu ce logement de toutes les améliorations modernes, avec aussi un balcon à l'avant.

Aussi un autre logement situé au même endroit, plein-pied pouvant mieux servir comme bureau d'affaires.

S'adresser à  
Ad. PROVENCHER,  
74, rue Du Fleuve**NOUVELLE BRIQUETERIE A YAMACHICHE**

Monsieur Dionis Descoteaux vient d'ouvrir à Yamachiche une briqueterie. Il offre en vente de la brique de première qualité et à de bonnes conditions. Avis à ceux qui en ont besoin. 20-116m

E. Lamoureux, comptable, au dit et Liquidateur de Faillites. Bureau: Edifice Banque d'Hochelaga, chez M. l'avocat Ph. Bigné. 21-9—1a.

Une jeune fille connaissant les deux langues, ainsi que la clavographie et ayant quelques connaissances de comptabilité trouverait de l'ouvrage en s'adressant à Boite postale 466. Bons gages payés. 15-2-jno

**COMMIS DEMANDE**—On demande un commis d'expérience dans la marchandise sèche. S'adresser au bureau du "Trifluvien" pour renseignements.

M. Alfred Frigon, entrepreneur d'ouvrages en ciment, a ouvert une boutique aux Nos 127 et 129 rue Bonaventure.

Ceux qui désirent faire faire des trottoirs en blocs de ciment le printemps prochain devraient donner leur ordre immédiatement afin que M. Frigon puisse préparer les blocs cet hiver et faire l'ouvrage sans retard.

Stock d'Épithèses en main. Prix modérés et ouvrage garanti. Boite de Poste No 492.

**PAQUES**Un assortiment complet de  
**BONBONS CHOCOLATS DE**

Huyler, Lowney, Stewart, Etc.

Des PORTE-MONNAIES et SACOCHES

Des Parfums des meilleurs Fabricants  
Du Monde

Venez voir le grand Etalage à

La Pharmacie Williams

TROIS-RIVIERES

TELEPHONE 391

**ATTENTION ! ATTENTION !**

ARGENT COMPTANT

Nous payons les plus hauts prix du marché

POUR

Toutes sortes de vieux fer, coppe, cuivre, plomb, zinc, vieilles claques, crin de chevaux et vaches, cables, os et guenilles.

SUCCURSALE  
TROIS-RIVIERESBUREAU PRINCIPAL  
116 William St., MONTREAL**A. VOLENSKY & Co**

109, Rue Des Forges

Ancienne place de Georges Courtois, Trois-Rivières

**IL FAUT SAVOIR**Que tout le monde a des effets à faire tendre, nettoyer et repasser  
S'adresser à la teinturerie à vapeur  
230 rue Notre-DameProvince de Québec  
District des Trois-Rivières.**COUR DE CIRCUIT**

No 248

William Lafrenière, journalier de la paroisse de Ste-Flore, Demandeur  
VSG. F. Huntington, médecin de la cité de New-York  
Défendeur

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois. Trois-Rivières, 18 mars 1907.

**ALFRED DESILETS**Greffier de la Cour de Circuit  
District des Trois-Rivières.Province of Quebec,  
District of Three-Rivers  
**CIRCUIT COURT**

No 248

William Lafrenière, laborer of the parish of Ste-Flore, Plaintiff,  
VS

G. T. Huntington, physician and surgeon of the city of New York, Defendant.

The Defendant is ordered to appear within one month. Three-Rivers 18th March 1907.

**ALFRED DESILETS**Clerk of the Circuit Court,  
District of Three-Rivers.Province de Québec  
District des Trois-Rivières  
**COUR SUPERIEURE**  
No 587

Dame Olivine Chamberland, de la paroisse St-Barnabé, épouse d'Elzéar Milot boulanger, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse vs Le dit Elzéar Milot, Défendeur

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée par la Demanderesse contre le dit défendeur.

Trois-Rivières, 28 février, 1907.

MARTEL &amp; DUPLESSIS.

Procureurs de la Demanderesse.

Canada  
Province de Québec  
District des Trois-Rivières  
**COUR DE CIRCUIT**

Dans et pour le comté de Nicolet.

Wilfrid Camirand, avocat, de la ville du Nicolet, District des Trois-Rivières, Demandeur  
VS

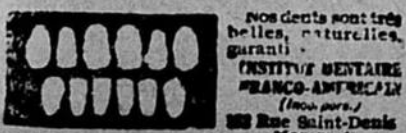
John Thomas O'Meara, de la paroisse Ste-Perpétue, dans le comté de Nicolet, district susdit. Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le délai d'un mois.

Nicolet, 14 mars 1907.

J. B. A. ROUSSEAU,  
Greffier de la dite Cour.

19-3-5fs

**Demandez****L'Elixir Pulmonaire**  
Balsamique  
du Dr. PICAULT.Le vrai spécifique contre la toux, le rhume, l'asthme, les oppressions d'estomac, etc.  
Une seule dose soulage—quelques doses guérissent. 25c. la bouteille.JOS. CONTANT, Pharmacien,  
1475 Rue Notre-Dame, Montréal.



## Prévisions

## Sinistres

Le prince de Metternich — le plus grand diplomate du XIX<sup>e</sup> siècle — qui était parfaitement au courant des manœuvres et des conspirations des Loges maçonniques en Europe, écrivait en 1830 à un ami, le prince Estherazy — une lettre célèbre dont voici le passage frappant:

"Le mal présent offre en tous lieux deux dangers particulièrement redoutables. L'un se trouve dans l'extrême faiblesse de la majeure partie des gouvernants; l'autre dans l'organisation (secrète) d'un gouvernement révolutionnaire compact dont nous découvrons partout les traces et les points de correspondance."

En parlant ainsi, le prince Metternich, dès 1830, faisait allusion à la conspiration maçonnique universelle dont il découvrait l'organisation qui, aujourd'hui, se révèle de plus en plus.

B. Disraeli, Juif d'origine, alors Lord Beaconsfield, déclarait le 20 septembre 1876, dans un discours prononcé à Ailesbury, (Angleterre):

"Les gouvernements de ce siècle n'ont pas affaire seulement aux empereurs, rois ou ministres, mais encore aux sociétés secrètes, éléments dont il faut tenir compte, qui, au dernier moment, peuvent mettre à néant tous les arrangements, qui ont des agents partout, des agents sans scrupules..."

L'apostat Lamennais écrivait le 30 novembre 1827, à Peryer le célèbre "royaliste" lui-même membre des Loges:

"Je vois beaucoup de gens s'inquiéter pour les Bourbons. On n'a pas tort; je crois qu'ils auront la destinée des Stuarts. Mais ce n'est pas là, très certainement, la première pensée de la Révolution. Elle a des vues bien autrement profondes c'est le catholicisme qu'elle veut détruire, uniquement lui. Il n'y a pas d'autre question dans le monde" (œuvres posthumes de Lamennais, correspondance, t. I p. 303).

M. de Tocqueville, l'admirateur trop enthousiaste des Etats-Unis et de la Démocratie universelle, a dit dans un de ses écrits les plus remarquables "Si les classes populaires s'ébranlent avant que le Christianisme ait été reconstruit dans les esprits, l'Europe verra des luttes effroyables auxquelles rien ne ressemble."

Tout ce que nous voyons se produire actuellement en France, sous l'empire tyrannique des Loges, confirme cette prévision de Blanc de Saint-Bonnet, le grand philosophe chrétien, écrivant en 1850 (Avant propos de la Restauration):

"La dernière crise est proche: celle où l'on cesse de parler du salut du gouvernement pour ne s'occuper que du salut suprême de la société."

Vingt ans avant Blanc de Saint-Bonnet, le libre penseur Flaubert, l'inaugurateur de la littérature réaliste, le précurseur du F... M... Zola, écrivait: "La France s'enfoncé doucement comme un vaisseau pourri, et l'espoir de sauvetage, même aux plus solides, paraît chimérique."

Et ce n'est pas la France seulement qui paraît s'enfoncer comme un vaisseau pourri! Par tout la marée rouge soulevée par la conspiration maçonnique monté en Europe, monte en Amérique, monte même en Canada.

Louis Veuillot a raconté dans ses Mélanges la visite qu'il fit au prince de Metternich, à Bruxelles, en juin 1849.

L'adversaire de Napoléon était alors "un vieillard de soixante-quinze ans, sec, très droit, l'air doux et fin, la tête fournie de cheveux blancs."

"Je ne vois point clair dans l'avenir, dit-il en hochant la tête. Ce qui sortira de tout cela? Ce ne sera pas le bien voilà ce que je tiens pour assuré."

Attendez-vous à toutes les variétés du reste."

"Le rôle de toute sagesse humaine est achevé, monsieur. La force va régner ici-bas et le monde est perdu parce que le droit, désormais sans force, ne sera plus qu'un objet de risée!"

Et il pleura, ajoute Veuillot. Le droit sans force! C'est là, résumé en un mot véritablement lapidaire, la situation actuelle du monde presque entier, j'entends le monde dit civilisé!

Depuis que le Droit de Dieu sur l'homme a été méconnu par la Révolution, œuvre du Maçonisme qui prétend substituer au Droit de Dieu les Droits de l'homme, "libéré de Dieu", le droit est en effet frappé d'impuissance.

Depuis que la Révolution maçonnique a détruit l'indépendance temporelle de la Papauté, expression souveraine du Droit chrétien, du Droit des gens, — comme on disait lorsqu'il y avait encore une Chrétienté, — le Droit partout se trouve de nos jours primé par la Force sans droit, — comme le disait Bismarck, confirmant en 1871 le mot si juste de Metternich.

La Force révolutionnaire règne de plus en plus sur les débris du Droit. N'est-ce pas la Force de la bombe anarchique, préparée en Loges, qui menace aujourd'hui partout les gouvernements, les rois, les empereurs comme les présidents de république!

Le Scrap-Book, revue anglaise de New-York, publiait en mai dernier la traduction du texte intégral d'un manuscrit trouvé dans le cabinet de Napoléon I<sup>er</sup>, à l'île d'Elbe, après sa fuite, par le capitaine anglais Campbell, son gardien en 1815. Ce document historique contient les prévisions de Napoléon sur l'avenir de la France, de l'Europe et sur la marche de la Révolution, dont Franc-Maçon lui-même dès sa jeunesse il savait à fond les origines maçonniques.

Voici un passage capital de ce document d'après la traduction anglaise publiée par le Scrap Book:

"Les fondations de notre société politique sont si défectueuses et si branlantes que cette société menace ruine. La chute sera terrible et toutes les nations du continent en seront ébranlées. Toute l'Europe civilisée se trouvera un jour dans la position où se trouvait une partie de l'Italie sous les derniers Césars. (Décadence romaine Invasion des Barbares)."

"La tempête de la Révolution dont les premiers nuages s'étendent sur la France couvrira bientôt toute cette partie de la terre que nous habitons d'une effroyable obscurité. Le monde ne peut être sauvé que par des torrents de sang. Ce qui fermente maintenant causera bientôt une révolution générale. Alors la crise sera terrible! je connais les hommes et l'époque..."

En effet Napoléon connaissait les ressorts et les dessous de ce "gouvernement révolutionnaire secret et compact" qui a fait la Révolution — et qui l'avait hissé lui-même au pouvoir. Il en connaissait le but déclaré en ces termes par le plus redoutable des organisateurs de la Révolution française, le franc-maçon allemand Adam Weishaupt, dans ses instructions secrètes aux FF... Illuminés (saisies en 1779 par la justice bavaroise et déposées aux Archives secrètes de Munich où leur texte authentique peut encore être consulté de nos jours).

"Oui, les princes et les nations disparaîtront de la surface de la terre. Oui, il viendra un temps où les hommes n'auront plus d'autre loi que le livre de la nature." L'Animalité humaine déifiée, s'adorant elle-même, l'homme son "propre Dieu", son propre "Maître", son propre "prêtre", libéré de Dieu, esclave de Satan! Voilà ce que le F... Weishaupt entend par (le Livre de la Nature opposé au Livre de l'Evangile).

"Cette Révolution, ajoutait Weishaupt, sera l'œuvre des sociétés secrètes, tous les efforts des princes pour empêcher nos projets seront pleinement inutiles... Cette étincelle peut longtemps encore couvrir sous la cendre (allusion au secret maçonnique universel) mais le jour de l'incendie arrivera!"

"Tous les membres de ces sociétés secrètes tendant au même but, s'appuyant les uns sur les autres, et dont le vœu est la Révolution universelle doivent chercher d'abord à dominer invisiblement et sans apparence de moyens violents... Souffler en même temps le même esprit dans le plus grand silence, et avec toute l'activité possible... Cee empire invisible une fois établi par l'union et la multitude des initiés, que la Force succède à l'empire invisible!... Liez les mains à ceux qui résistent. Ecrasez tout ce qui reste d'hommes que vous n'aurez pas pu convaincre..."

Citons maintenant Joseph de Maistre, incontestablement le plus profond des penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle:

Extrait des Soirées de St-Petersbourg:

"Plus que jamais il faut nous tenir prêts pour un événement immense dans l'ordre divin, vers lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les observateurs. Il n'y a plus de religion sur la terre: le genre humain ne peut rester en cet état. Des oracles redoutables annoncent d'ailleurs que les temps sont arrivés... Il n'y a peut-être pas un homme véritablement religieux en Europe, je parle de la classe instruite, qui ne s'attende à quelque chose d'extraordinaire. Le caractère satanique de la Révolution la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra."

Terminons par ces accents quasi prophétiques aussi de Pie X, disant aux catholiques du monde entier dans sa première encyclique, après son avènement au trône de saint Pierre:

"Nous éprouvons une sorte de terreur à considérer les conditions funestes de l'Humanité à l'heure présente. De nos jours il n'est que trop vrai, "les nations ont frémi et les peuples ont médité des projets insensés. Contre leur Créateur et presque commun est devenu le cri de ses ennemis: Retirez-vous de nous"... Qui pèse ces choses a droit de craindre qu'une telle perversion des esprits ne soit le commencement des maux annoncés pour la fin des temps et comme leur prise de contrat avec la terre; et que véritablement le "fils de perdition" dont parle l'Apôtre n'ait déjà fait son avènement parmi nous!"

Ces accents d'une si haute portée, d'une si grande autorité et d'une aussi profonde gravité datent à peine de trois ans. Les événements auxquels nous assistons ne sont pas certes de nature à en diminuer l'émouvante actualité. Les exploits de la Force maçonnique en France, de la force anarchique et juive en Russie, le complot antichrétien universel des sociétés secrètes éclatent en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Belgique, aux Etats-Unis en Allemagne, ce sont là des faits qu'on ne saurait nier.

Partout semble se préparer l'avènement de cette Force révolutionnaire, athée, antosiciale, de cette anarchie mondiale dont la Franc-maçonnerie universelle n'a cessé depuis deux siècles d'être l'atelier et le séminaire.

En vérité, on dirait qu'en Metternich, Disraeli, Lamennais, Napoléon, Blanche de Saint Bonnet, Joseph de Maistre et Pie X, pour ne citer que ces grands noms, — s'est concentré le siège de Jérusalem par l'armée de Titus, qui fit trois fois le tour des remparts de la ville maudite, dernière citadelle d'un peuple déicide, en clamant de désespoir: Malheur! malheur! malheur à Jérusalem!

## Geo. Morrisette

MARCHAND PLOMBIER

35-37 DU PLATON

TROIS-RIVIERES

PLOMBIER, FERBLANTIER, GAZIER ET COUVREUR

Agent pour le Gaz Acetylene

SPECIALITE:

Pour la pose d'Appareils de chauffage à Eau chaude, Vapeur et Air chaud

VOIR EN MAGASIN LES

FOURNAISES,

RADIATEURS,

BAINS, CLOSETS

tous les matériaux nécessaires à cette fin.

AGENT

POUR LES COUVERTURES

ET PLAFOND METALLIQUES

DE TORONTO

La "civilisation moderne" apostasiant de plus en plus Jésus-Christ, le chassant de ses écoles — au nom de la liberté, marchant sur la Croix — au nom de la tolérance, foulant l'Eglise aux pieds — au nom de la fraternité, blasphémant Dieu — au nom de la science — cette civilisation s'en va répétant dans ses lois le cri des Juifs: Nolumus hunc regnare super nos!

Cette "civilisation moderne" dont l'orgueil, la révolte contre Dieu est la base et dont la libre jouissance animale est la clef de voûte, doit nécessairement s'attendre, chez tous les peuples où elle laisse ou fait détruire la Religion du Christ Libérateur et Sauveur, — à recevoir de la main de ces peuples mêmes et de la main de Dieu ensuite le terrible châtement dont il a frappé sans cesse, dont il frappe encore, dont il frappera toujours les nations, les états, les races, dont l'ennemi de Dieu devient le maître et dont la devise est: Non serviam!

Dieu, "qui a fait les nations guérissables," a des trésors de miséricorde, de pitié et de clémence pour le repentir — mais il a des trésors de justice et de colère pour les peuples qui "s'assoient à l'ombre de la mort."

L. HACAULT.

"La Vérité"

## Secourent les Mères

"Je dis toujours à mes voisines qui ont des enfants tout le bien que j'ai retiré des Tablettes Baby's Own," dit Mme L. Reville, Gawas, Ont., Mme Reville ajoute: "Je ne voudrais pas me passer de Tablettes à la maison, car je ne connais pas de remède qui puissent guérir aussi efficacement les maladies dont les enfants ont si souvent à souffrir." C'est la louange enthousiaste des mères qui ont fait usage de ces Tablettes qui rend ce remède des enfants le plus populaire du Canada. Toute mère qui emploie les Tablettes Baby's Own a la garantie d'un analyste du gouvernement que ce remède ne contient ni opiums ni drogues préjudiciables à la santé. En vente chez les marchands de remèdes ou expédiés par la poste à 25 cents la boîte, par la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

## PATERSON

Tablettes pour la toux. Prenez-en une quand vous sentez l'approche d'un rhume, — prenez-en une quand ce rhume vous harcasse, — elle soulage la gorge et elle guérit le rhume. L'usage de ces Tablettes est recommandé par la profession médicale. Essayez-les! Elles sont rouges et blanches.

## M. BELIVEAU

MARCHAND-EPICIER

No 14, Rue St-Georges

En face du Marché au Foin TROIS-RIVIERES

M. BELIVEAU offre à ses clients et au public en général des marchandises de première classe à des prix excessivement bas et ceux qui voudront bien lui donner leurs commandes n'auront pas à le regretter.

Vous trouverez le plus beau choix de Sucreries, Biscuits, Epicerie en général, pour satisfaire les plus difficiles; le tout de première qualité et vendu à des prix défiant toute compétition.

Une visite est sollicitée. TELEPHONE 389.

LINIMENT MINARD guérit la Diphtérie.

Province de Québec District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE

No 531

Dame Amanda Godin a, ce jour, poursuivi en séparation de biens, son époux, Georges Rivard, épicière, de la cité des Trois-Rivières.

BLONDIN &amp; DESY,

Avocats de la demanderesse, Trois-Rivières, 4 janvier, 1907. 10-1-1m 11e-2.

Province de Québec District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE

No 530

Dame Louisa Gélinais a, ce jour, poursuivi en séparation de biens, son époux, Victor Dupont, épicière de la cité des Trois-Rivières.

BLONDIN &amp; DESY,

Avocats de la demanderesse, Trois-Rivières, 4 janvier, 1907.

## SIROP DU DR FRED DEMERS

POUR LES ENFANTS

Demandez toujours ce sirop car c'est le meilleur pour le sommeil, la dentition, les coliques et diarrhées. En vente partout. Dépôt, 1387 rue St-Jacques, Montréal.

Service des renseignements pour tous les renseignements pour la vente de vos produits.

## Echos de la ville et du district

Durant le mois de mars dernier, il y a eu 75 sépultures. C'est un nombre de décès vraiment excessif pour une population comme la nôtre.

Il est à espérer qu'on saura tirer de cette terrible leçon, tous les enseignements qu'elle comporte.

Depuis plusieurs années déjà, le conseil de ville, à presque toutes ses séances, parle d'améliorer notre système d'égout et cependant rien ne se fait; dès le commencement de mars, le conseil local d'hygiène a recommandé de faire observer strictement les lois de l'hygiène et cependant rien ou à peu près rien n'a été fait.

Il est temps de passer des paroles aux actes.

Mercredi dernier, la Chambre de Commerce a fait ses élections qui ont donné les résultats suivants:

M. P. A. Gouin, président;  
M. P. L. Lassonde, vice-président

F. E. Turcotte, secrétaire-trésorier.

Membres du conseil: MM. L. E. Dufresne, R. F. Grant, Philippe E. Panneton, Louis Baudeaux, Ant. St-Pierre, Jos. L. Fortin, J. A. Peltier, Jos. F. Bellefeuille.

La grande popularité dont jouit la maison Bondy & Beaulac vient du bon marché qu'elle offre à ses clients. On y trouve toujours à plus bas prix qu'ailleurs des marchandises de première qualité.

Nos félicitations à M. W. Camirand, de Nicolet, qui vient d'être fait conseil du roi.

M. Ernest Dumoulin, de St-Hyacinthe, est en visite dans sa famille.

Les étudiants trifluviens des différentes facultés de Montréal et Québec, sont venus passer la vacance de Pâques dans leurs familles.

Meubles de salon de toute valeur et de tout prix chez Laurin & Cie

Madame Poirier, de Montréal est en visite chez son père, M. John Ryan, Sr.

On nous apprend le départ de M. R. Emile Montambault pour Montréal, où il occupera une position importante dans un des bureaux du Pacifique Canadien.

Il y a séance du conseil de ville ce soir.

Nos lecteurs ont pu voir dans la vitrine de MM. Gilbert & Magny, les plans de la manufacture que la Wabasso Cotton Mill Co., projette d'établir ici.

C'est un établissement considérable.

## INTERÊT.

4%

Quatre pour cent alloué sur dépôts au département d'épargne.

Escompte au taux des Banques.

Prêts sur hypothèques.

Effets de commerce.

Emettons chèques et mandats de la Dominion Express & Co., sur toutes les parties de l'Amérique et de l'Europe.

Affaires transigées par correspondance.

**P. E. PANNETON,**  
BANQUE  
TROIS-RIVIÈRES, QUE.

Evêché des Trois-Rivières, le 20 mars 1907.

M. l'abbé Alexis-Henri Coutu, ancien curé de Saint-Vincent-de-Paul, comté Laval, décédé aujourd'hui, était membre de la société d'une messe section provinciale.

U. MARCHAND, Ptre, Chan. Chancelier.

Evêché des Trois-Rivières, le 28 mars 1907.

M. l'abbé Joseph Brien, ancien curé, décédé avant-hier, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

U. MARCHAND, Ptre, Chan. Chancelier.

Mademoiselle Eva Girard est de retour d'un voyage à Holyoke.

M. J. P. Labarre, B. A., de Montréal, doit donner une conférence ce soir pour les membres de l'Alliance Nationale.

Le conférencier parlera du patriotisme au point de vue de la mutualité.

Avant d'acheter vos chaussures, venez donc faire une visite à notre magasin; nous avons le plus beau choix de chaussures de la ville car nous faisons une spécialité de tenir les meilleures marques sur le marché. Nos prix sont garantis les plus bas parce que nous ne faisons qu'un seul Prix. GUILBERT & MAGNY, les Bottiers à la mode, 152 Notre-Dame.

M. le Dr Rodolphe Dumont, de Montréal, est en visite dans sa famille.

M. le Notaire Coutu, de Louisville, était aux Trois-Rivières samedi.

MM. Léopold Rivard et Hector Dion, de la Banque d'Hoche lagu de Montréal, étaient en visite dans leurs familles dimanche et hier.

Chez GUILBERT & MAGNY 152 Notre-Dame, c'est la meilleure place pour se chauffer à son goût et être certain d'être bien servi, parce qu'ils ne font qu'un seul prix.

## EXPOSITION DE GRAIN DE SEMENCES

Encouragée par le succès obtenu l'an dernier, la Société d'Agriculture a organisé encore cette année un marché exposition de grains de semences à Trois-Rivières pour les 5 et 6 avril.

Ce marché-exposition promet de surpasser les précédents en importance, tant par la quantité et la qualité des exhibits que par l'intérêt que leur apporteront les conférences et les démonstrations pratiques. Les organisateurs ont jugé à propos d'augmenter d'une journée la durée du marché-exposition afin de pouvoir discuter avec les cultivateurs plus longuement et plus profitablement les importants sujets agricoles contenus dans le programme, et qui ont spécialement trait à la sélection et à la culture du grain de semence, à l'étude des terrains et aux moyens de les améliorer par le drainage, les rotations et les différents labours.

Le manège militaire de Trois-Rivières a été mis à la disposition des organisateurs pour l'exposition. C'est là aussi que se donneront les conférences et les démonstrations pratiques dans l'après-midi du premier jour et l'avant-midi et l'après-midi du dernier jour.

Espérons que la forte participation et l'intérêt à ce nouvel effort de nos sociétés et de nos départements d'agriculture témoignent une fois de plus de l'esprit de progrès de nos milieux agricoles.

Magnifique assortiment de cols et cravates chez Bondy & Beaulac. La plus grande variété et toutes de première qualité.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'Hon. Juge Cooke a fixé le terme criminel au 3 juin prochain.

## FEU PAUL NORMAND

Vendredi, est décédé M. Paul Normand, fils de M. Napoléon Normand.

Le défunt a succombé à une attaque de fièvres typhoïdes, après une maladie d'une semaine. Il n'était âgé que de 20 ans et 2 mois.

Par son intelligence, il s'était fait de nombreux amis qui regretteront sa disparition.

Les funérailles ont eu lieu ce matin à l'église paroissiale.

Nos sympathies à la famille.

## FEU M. HENRY HART

Hier, est décédé presque subitement M. Henry Hart, citoyen bien connu de cette ville.

Dans l'après-midi, il se rendit chez le Rev M. Baril pour se confesser. Quelques minutes après avoir fait sa confession il perdit connaissance et mourut hier soir sans avoir repris ses sens.

Tous ceux qui ont porté déjà une paire de chaussures Invictus, vendues par nos populaires marchands GUILBERT & MAGNY, n'en veulent plus d'autres sortes, parce qu'ils ont été satisfaits. Essayez en une paire à votre prochain achat. Et vous serez comme les autres qui se chaussent chez Guilbert & Magny. Un seul Prix.

## NAISSANCE

Le 25, l'épouse de M. J. A. Desy, un fils.

Parrain et marraine, M. et Madame Arthur Bergeron.

## PAQUES CHEZ LES BOUCHERS

Le marché de Pâques a été très sage cette année et non pas aussi approvisionné que les années passées. L'Association des Bouchers avait décidé de faire aucune décoration, aucun étalage extraordinaire, vu la situation difficile où ces Messieurs se trouvent actuellement, c'est pourquoi ils jugèrent bon de faire aucune dépense inutile.

Cependant il y avait un beau choix de viandes de toutes sortes et à des prix raisonnables. Il y en avait assez pour satisfaire les plus gourmets.

Outre les belles viandes, l'on remarquait en bas les légumes tout à fait nouveaux, tels que du celeri, des comates et même des belles fraises de jardin; aussi du sirop d'érable garanti pur et du printemps mais en petite quantité.

(Communiqué).

Vous trouverez toujours un magnifique choix de tweeds et hardes faites chez Bondy & Beaulac, à des prix vraiment étonnants.

## BUREAU D'ENREGISTREMENT

Vente, Jos. Garceau à J. A. Frigon, Shaw, Falls;

Vente, P. Ephrem Ayotte à J. H. Nap. Désaulniers, Shaw, Falls;

Vente, Alex. Baptist à Dame Paul Ducharme, Trois-Rivières; Testament, Henri Deslauriers à Dame Eléonore Toupin, Trois Rivières;

Testament, Frs Durand à Edouard Ross et ux, Trois-Rivières;

Vente, Louis Lamy à Georges Héroux, St-Sévère;

Vente, Geo. Héroux à Elie Héroux, St-Sévère;

Testament, Vve F. P. Roy à Walter E. Roy et al, Trois-Rivières;

Vente, Charles Lamy à Victor Lamy, St-Sévère;

Testament, Elise Chamberland à Ls Descoteaux, Trois-Rivières;

Vente, Arthur Vincent à Léonidas Caron, St-Mathieu;

Vente, Théodore Gélinais à Thomas Simard et al, St-Etienne;

Vente, Josaphat Lavergne à Thomas Simard, St-Etienne;

Vente, Octave Pelletier à Henri Gélinais, Yamachiche;

Echange Corp. Shaw, Falls, et F.X. Clement, Shaw, Falls;

Vente, Oza Milot à Trefflé Mi-

# Pour Vos Achats

Ne manquez pas d'aller chez **BONDY & BEAULAC.**

Article de toilette de premier ordre, Hardes-Faites, Valises, Etc., Etc.

Sans rivaux dans les Cols Cravates.

## RENDEZ-VOUS CHEZ

J. W. BRITTEN

— POUR —

PIPES, TABAC

[Et Articles de Fumeurs.]

Journaux, Revues Françaises et Anglaises

J. W. BRITTEN

lot, St-Etienne;

Vente, Jos. T. Lapointe à Vve Jos. Bellemare, Yamachiche;

Vente, Chs Pellerin à Vve Jos Bellemare, Yamachiche;

Donation, Paul Gélinais à Maxime Gélinais, Yamachiche;

Vente, Phi. Lajoie à Evariste H. Beaulieu, St-Elie;

Vente, Maria Lamy à Ls Lamy, St-Sévère;

Vente, Pierre Lamy à Ls Lamy, St-Sévère;

Vente, Philias Lamy à Ls Lamy, St-Sévère;

Vente, Anna Lamy à Ls Lamy, St-Sévère;

Testament, Flore Gélinais à Henri Bourassa, Ste Flore;

Vente, Médéric Boucher à Henri Trudel, Ste-Flore;

Vente, Alph. Hébert à Sévère Ricard fils, Ste-Flore;

Vente, Corp. Trois-Rivières à Alexandre Ricard, Trois-Rivières;

Vente, Ls Pelletier à Rév. P. T. Gélinais, Trois-Rivières;

Vente, J. E. Hétu à Dame Ludger St-Pierre, Trois-Rivières;

Vente, P. E. Blondin et al esq à F.-X. Houde, Grand'Mère;

Vente, J. A. Roy à Amédée Roy, Grand'Mère;

Vente, St-Maurice Land Co. à Jos. Deslauriers, Grand'Mère.

Vente, J. G. Victor Héroux à Alberic G. Lajoie, Yamachiche;

Vente, Pierre Grenier à Henry Johnson, Trois-Rivières;

Vente, Edouard Charette à Wm H. Dean, Shaw, Falls;

Vente, Maj. Bourassa à Dame J. E. Thibault, Shaw, Falls;

Vente, Maj. Bourassa à Jos. Ducharme, Shaw, Falls;

Vente, Arthur Dargis à F.-X. Dufresne, Shaw, Falls;

Vente, Ls Bellemare à Alfred Bellemare, St-Etienne;

Vente, Ls Bellemare à Alfred Paquet, St-Etienne;

Vente, Jos. Odilon Godin à Roger Godin, Ste-Flore;

Vente Dr Jos. Garceau à J. A. Frigon, Shaw, Falls;

Vente, Sévère Rivard à Thomas Rivard, St-Boniface;

Vente, Sévère Rivard fils à Sévère Rivard père, St-Boniface;

Donation, Vve Jos. Abbott à Jos. Raymond, Trois-Rivières;

Testament, Frs Phi. Roy à Damé Esther Tourgis, Trois-Rivières;

Vente, Joseph Maltais à Dame C. J. Matte, Trois-Rivières;

Vente, Albert Charbonneau à Vve Chs McLeod, Trois-Rivières;

Echange, P. J. Héroux et Dr J. C. Gélinais, St-Boniface;

Vente, Shérif Trois-Rivières à F. S. Tourigny, Ste-Flore;

Vente, Adélaïde Dupont à Ar-

## Argent à Prêter

Argent à prêter par gros ou petits montants, à la ville ou à campagne. Conditions faciles. S'adresser à L. P. MERCIER, Notaire, No. 17, rue Alexandre, Trois-Rivières.

7-5-1a.

## PACIFIQUE CANADIEN

DES TRAINS SPECIUX DE COLONS

AU

NORD-OUEST CANADIEN

Pour les Travailleurs et leurs effets laisseront **Carlton Jct.**, à 9 heures p. m., tous les mardis durant

MARS ET AVRIL

s'il y a un trafic suffisant.

Un char d'ortoir pour les colons sera attaché à chaque train

Une copie du Guide des Travailleurs avec tous les détails pourra être obtenue des agents de billets.

D. CHENEVERT.

## C<sup>ie</sup> C<sup>ie</sup> Transatlantique

De New-York au Havre-Paris (France)

Départ chaque jeudi à 10 hrs a. m.

LE GASCOGNE..... 23 Mars  
LA PROVENCE..... 28 Mars  
LA LORRAINE..... 4 Avril  
LA BRETAGNE..... 6 Avril

(Supplémentaire)

TWIN SCREW STEAMERS

Pour les date de départs des différents paquebots du présent mois, s'adresser à MM. Genin, Trudeau & Cie, qui donneront sur demande tous les renseignements à cet égard.

GENIN, TRUDEAU & CIE

Agents généraux pour le Canada, 1670 rue Notre-Dame, Montréal

thur Gélinais, St-Boniface;  
Vente, Adam Milette à Thomas Boucher, St-Boniface;  
Vente, Joseph Dechaine à Johnny Grenier, St-Mathieu;  
Vente, Johnny Grenier à Jos. Beaugard, St-Mathieu.

A ceux que cela peut concerner: Ceci est pour certifier que j'ai fait usage de LINIMENT MINARD moi-même et que je l'ai prescrit à mes clients dans les cas où ils en avaient besoin et qu'il n'a jamais manqué de procurer l'effet désiré.

C. A. KING, M. D.

Si vous voulez avoir une maison confortable et avoir toutes vos aises, faites vos achats de meubles chez Alph. Laurin & Cie. Les meubles que vend cette maison ont toutes les qualités qu'on puisse désirer.

